



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240626-VI-DEL-2024-081-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de dépôt en préfecture : 26/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 19 juin 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-081

Date d'affichage : 19 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 23

Votants : 32

Objet : Convention de partenariat entre le CASC Sud Essonne et la Ville d'Etampes

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par M. EL M'KHANTER, M. Mehdi MEJERI représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Joël NOLLEAU représenté par Mme Claude MASURE, M. Dramane KEITA représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Franck COENNE représenté par M. Gérard HEBERT, M. Mathieu HILLAIRE représenté par M. Jacques CORBEL, Mme Camille BINET-DEZERT représentée par Mme Maryline COMMEIGNES, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Sabah AÏD, Emmanuelle ROYERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240626-VI-DEL-2024-081-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° VI-DEL-2020-093 en date du 14 octobre 2020 relative à la convention de partenariat entre le CASC Sud Essonne et la Ville d'Etampes de 2020 à 2023,

Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonction support en date du 18 juin 2024,

Considérant les activités développées en matière d'action sociale par le CASC Sud Essonne depuis sa création,

Considérant que ses activités contribuent au fonctionnement harmonieux des services de la collectivité,

Considérant que la collectivité et le CASC du Sud-Essonne souhaitent poursuivre et développer les relations de partenariat qu'ils entretiennent dans un cadre conventionnel renouvelé dans le respect des dispositions législatives en vigueur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve les termes de la convention de partenariat avec le CASC du Sud Essonne comme annexée pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.**



**Pour le Maire empêché
Jean-Michel JOSSO
1^{er} Adjoint au Maire**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :0.1. JUL. 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.